fédérale des pêcheries a coûté \$2,568,443, y compris les salaires des fonctionnaires, les contigences, etc.; les revenus ont été de \$112,778.

Conservation.—Les pêcheries fluviales et lacustres, incontestablement, et les pêcheries maritimes, probablement, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes subiraient la loi économique de l'appauvrissement. Pour conjurer cette menace le gouvernement canadien dut légiférer, interdisant la pêche en certaines saisons, la pollution des rivières et l'obstruction de leurs cours; il dut aussi spécifier les dimensions des mailles des filets, réglementer les agrès et les opérations de pêche en général. En outre, il a été créé un système de pisciculture qui possède, en 1938, 13 frayères principales plus 1 frayère auxiliaire, 6 stations d'élevage, 8 viviers au saumon et plusieurs stations pour collection d'œufs coûtant \$233,408, et distribuant 33,685,000 œufs de truite et de saumon, alevins et poissons.

La distribution est faite dans des eaux convenables choisies. Des enquêtes et des expériences en ostréiculture commerciale se font avec succès depuis 1929 dans l'Île du Prince-Edouard par le Ministère fédéral des Pêcheries; récemment on les a étendues à la Nouvelle-Ecosse. Dans chacune de ces provinces le contrôle des régions huîtrières a été transféré au Dominion par le gouvernement provincial. Dans les deux autres provinces huîtrières, Nouveau-Brunswick et Colombie Britannique, le contrôle des régions relève de la province; il y a exception cependant pour une petite bande de la côte du Nouveau-Brunswick dont le contrôle des régions a été transféré par le gouvernement provincial au Ministère des Pêcheries du Dominion afin de permettre certaines enquêtes.

Assistance directe.—Sur le littoral de l'Atlantique où les conditions de la pêche rendent un tel service désirable il est établi un système de radiodiffusion des pronostics de température, d'informations sur les approvisionnements de boette et de glace et sur l'état des glaces. Des systèmes d'instruction sur les méthodes améliorées de traiter et de saurir le poisson, etc., sont maintenus depuis plusieurs années par le Ministère des Pêcheries.

En continuation du plan suivi depuis plusieurs années pour aider directement les pêcheurs nécessiteux, la somme de \$500,000 est mise en disponibilité dans les appropriations du Ministère des Pêcheries pour l'année fiscale 1938–39. En coopération avec les gouvernements de Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Québec, des prêts et allocations sont accordés au cours de l'année à 14,308 pêcheurs et 36 associations de pêcheurs. Dans chaque province des fonds d'assistance conjointe sont établis grâce à des contributions du Ministère et du gouvernement provincial; à même ces fonds on pourvoit à aider les pêcheurs à se rétablir. Les dépenses globales à même les appropriations du Ministère sont de \$369,443.

Le Ministère des Pêcheries a fait au cours de l'année une publicité dans tout le Canada sur les possibilités alimentaires du poisson afin d'assister les pêcheurs en augmentant la demande pour leurs produits. Il s'est dépensé à cette fin environ \$150,000 en 1937–38; tout ce montant s'est dépensé au Canada à l'exception de \$15,000 qui ont été transférés au Royaume-Uni pour compléter l'annonce du saumon et du homard canadiens en boîtes dans la campagne "Canada Calling". En plus de la publicité au Canada, des conférenciers-démonstrateurs relativement à la cuisson du poisson ont été maintenus sur la route par le Ministère comme autre moyen d'augmenter l'emploi des produits alimentaires poissonniers.

Recherches scientifiques.—Ce sujet est traité dans un article spécial sur les recherches scientifiques et industrielles au chapitre XXV.